

**PROVINCE DE QUÉBEC  
RÉGIE INTERMUNICIPALE  
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 21 février 2019 à 19 h 30 au siège social de la Régie situé au 695, Rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Madame et Messieurs:

Martin Saint-Laurent, vice-président et représentant de Saint-Simon-les-Mines  
Jean-Pierre Fortier, vice-président et représentant de Saint-Georges  
Gilles Daraïche, représentant de Saint-Évariste de Forsyth  
Michel Breton, représentant de Saint-Hilaire de Dorset  
Sylvain Veilleux, représentant de Saint-René  
Donald Tanguay, représentant de Saint-Prosper  
Ghislain Faucher, représentant de Saint-Théophile  
Richard Lachance, représentant de Saint-Zacharie  
Alain Carrier, représentant de Saint-Honoré-de-Shenley  
Christian Bégin, représentant de Saint-Gédéon  
Marie-Jeanne Ouellet, représentante de Saint-Philibert  
Gilles Pedneault, représentant de Saint-Côme-Linière  
André Roy, représentant de Saint-Martin

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Marcel Busque, président et représentant de Notre-Dame-des-Pins.

Est également présent Monsieur Eric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier de l'assemblée.

L'assemblée est ouverte à 19 h 30.

**RÉSOLUTION NO: 5221-19**

**ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Donald Tanguay  
APPUYÉ par Monsieur Alain Carrier  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté tel que proposé.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO: 5222-19**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE  
RÉGULIÈRE TENUE LE 24 JANVIER 2019**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier  
APPUYÉ par Monsieur Richard Lachance  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 24 janvier 2019 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

Monsieur Ghislain Faucher, représentant de Saint-Théophile, prend son siège.

Il est 19 h 38.

**RÉSOLUTION NO : 5223-19**

**RAPPORT FINANCIER 2018**

- CONSIDÉRANT que le secrétaire-trésorier a fait parvenir à chacun des membres de ce conseil un résumé du rapport financier 2018, lequel fut préparé par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton;
- CONSIDÉRANT que le rapport financier complet de la Régie pour l'année se terminant le 31 décembre 2018 a été déposé à la direction générale et qu'il est disponible pour consultation;
- CONSIDÉRANT que Madame Karine Béland, représentante de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, est présente à cette assemblée et qu'elle en fait la présentation;
- CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

**EN CONSÉQUENCE**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Martin Saint-Laurent  
APPUYÉ par Monsieur Donald Tanguay  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**QUE** ce conseil accepte le rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018 et qu'il autorise son président, Monsieur Marcel Busque et/ou son secrétaire-trésorier, Monsieur Eric Maheux, à signer ledit rapport ainsi que tous documents relatifs à ce dossier, pour et au nom de la Régie Intercommunale du Comté de Beauce-Sud.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION NO : 5224-19**

**SURPLUS FINANCIER 2018**

- CONSIDÉRANT que l'exercice financier 2018 de la Régie s'est soldé par un surplus des revenus sur les dépenses de l'ordre de 443 985,00 \$, ce qui porte le surplus accumulé de la Régie à 1 219 535,00 \$;
- CONSIDÉRANT que la Régie peut décider de l'affectation de ce surplus, et ce, en vertu de la loi;
- CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

**EN CONSÉQUENCE**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Martin Saint-Laurent  
APPUYÉ par Monsieur Sylvain Veilleux  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**QUE** la Régie garde pour l'instant son surplus financier 2018.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DES TABLEAUX**  
**PARTAGE DES ACTIFS ET PASSIFS DE LA RÉGIE**

Madame Karine Béland, représentante de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, dépose les différents tableaux concernant le partage des actifs et passifs de la Régie envers chacune des municipalités membres de cette dernière.

Copie de ces tableaux sera envoyée aux vérificateurs comptables des municipalités membres de la Régie.

**RÉSOLUTION NO : 5225-19**  
**MANDAT DE VÉRIFICATION 2019**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud de nommer ses vérificateurs comptables pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT que la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton a fait parvenir à la Régie en date du 14 février 2019, une offre de service au montant de 6 600,00 \$ pour la préparation des états financiers de l'année 2019, plus 1 350,00 \$ pour préparer le tableau de répartitions pour les fins de consolidation dans les municipalités membres;

CONSIDÉRANT qu'il faut ajouter les taxes applicables à ces montants;

CONSIDÉRANT que ce prix exclut les travaux de comptabilité que nous pouvons confier en sus, comme la comptabilisation des fonds, les écritures inter fonds, les analyses pour la facturation finale des municipalités ou la préparation de différents dossiers d'audit;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

**EN CONSÉQUENCE**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Pedneault  
APPUYÉ par Monsieur Ghislain Faucher  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**QUE** ce conseil accorde à la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton, le mandat de vérification comptable et de préparation du tableau de répartitions aux municipalités pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019, et ce, au montant de 7 950,00 \$ plus taxes, avec obligation pour Raymond Chabot Grant Thornton de déposer le rapport financier de l'exercice financier 2019 au plus tard lors de l'assemblée régulière des membres de ce conseil prévue en février 2020.

**ADOPTÉE**

**INVITÉ**

Monsieur Junior St-Cyr, directeur général du centre de tri Frontenac, vient nous faire un exposé sur le centre de tri Frontenac, nous parler de consigne de bouteilles de vin et de la situation de la récupération au Québec.

## **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions :

- Les autorisations de dépenses en date du 21 février 2019;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois de janvier 2019;
- Le tonnage des matières récupérées (bac bleu) au cours du mois de janvier 2019, selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier.

## **RÉSOLUTION NO: 5226-19**

### **ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Martin Saint-Laurent  
APPUYÉ par Monsieur Ghislain Faucher  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** les déboursés présentés soient acceptés selon les montants suivants : C/P : 352 086,33 \$, salaires : 34 867,53 \$, pour un montant total de 386 953,86 \$.

ADOPTÉE

## **SUIVI DU PLAN DE COMMUNICATION**

Madame Audrey Paquet, agente aux communications à la Régie, fait un compte rendu verbal aux administrateurs présents, des dossiers qu'elle a traités depuis la dernière rencontre.

## **INFORMATION TRAVAUX LET**

Monsieur Pierre Paquet, technicien aux opérations à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, nous présente un résumé de l'évolution des travaux au LET.

## **RÉSOLUTION NO: 5227-19**

### **ABROGATION DE LA RÉOLUTION 5219-19**

II EST UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** ce conseil refuse l'abrogation de la résolution 5219-19.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO : 5228-19**

**MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 5140-18**

CONSIDÉRANT que lors de la réunion du 23 août 2018, une résolution (5140-18) concernant une entente avec Services sanitaires Denis Fortier sur un nouveau tarif a été adoptée;

CONSIDÉRANT qu'il aurait fallu retrouver, dans les considérants, que le tarif du 1<sup>er</sup> janvier au 4 mai 2018 pour disposer de déchets solides acceptables dans le lieu d'enfouissement technique de la Régie et transportés à l'extérieur d'un contrat municipal était de 109 \$/tonne;

CONSIDÉRANT que le tarif est changé pour 90 \$/tonne et entré en vigueur le 5 mai 2018;

CONSIDÉRANT que cette résolution aurait dû contenir l'extrait suivant :  
**QUE** ce conseil accepte la baisse de tarif pour disposer de déchets solides acceptables dans le lieu d'enfouissement technique de la Régie et transportés à l'extérieur d'un contrat municipal, et ce, effectif le 5 mai plutôt que :  
**QUE** ce conseil accepte l'entente intervenue avec la compagnie Services sanitaires Denis Fortier, concernant l'acceptation et l'enfouissement des matières résiduelles provenant de certains commerces de ville Saint-Georges, et ce, au coût de 90 \$/tonne, plus les redevances;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

**EN CONSÉQUENCE**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Christian Bégin  
APPUYÉ par Monsieur Alain Carrier  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**QUE** ce conseil accepte les modifications apportées à la résolution 5140-18.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO: 5229-19**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Sylvain Veilleux  
APPUYÉ par Monsieur André Roy  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la présente assemblée soit levée à 21 h 28

ADOPTÉE

**LE PRÉSIDENT  
DE L'ASSEMBLÉE**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

**MARCEL BUSQUE**

**ERIC MAHEUX**